

Responsabilité et attestation de la direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres informations contenues dans le présent rapport annuel, et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important, ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non tendancieuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres informations financières incluses dans le présent rapport annuel, donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se basent sur des conditions antérieures et actuelles, et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière, ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Nous avons évalué, ou fait évaluer sous notre supervision, l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice, et, dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se basant sur cette évaluation.

Nous avons fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice, qui a sensiblement touché, ou aurait raisonnablement pu sensiblement toucher, notre contrôle interne de l'information financière.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le Conseil d'administration. Le rapport du vérificateur général de l'Ontario, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur au sujet des états financiers.



W. David Wilson
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
LE 7 MAI 2010



A. Kenneth Gibson, CA
DIRECTEUR, SERVICES GÉNÉRAUX



Rapport du vérificateur

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») au 31 mars 2010, l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement ainsi que l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CVMO. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CVMO au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Jim McCarter, comptable agréé
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
EXPERT-COMPTABLE AUTORISÉ

TORONTO (ONTARIO)
7 MAI 2010

Bilan

AU 31 MARS

	2010	2009
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	35 592 848 \$	51 992 333 \$
Créances	1 046 029	1 504 874
Charges payées d'avance	505 472	837 500
	37 144 349	54 334 707
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 5)	43 495 838	17 180 263
FONDS EN FIDUCIE (Note 6)	49 135 268	35 187 761
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 7)	20 000 000	32 000 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 8)	5 351 254	6 685 065
	155 126 709 \$	145 387 796 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	11 686 270 \$	12 176 926 \$
Tranche actuelle des obligations en vertu des contrats de locations-acquisitions (Note 13(b))	107 899	149 860
	11 794 169	12 326 786
À LONG TERME		
Obligations en vertu de locations-acquisitions (Note 13(b))	88 522	196 421
Charge de retraite à payer (Note 9(b))	1 747 190	1 646 568
	13 629 881	14 169 775
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 5)	43 495 838	17 180 263
FONDS EN FIDUCIE (Note 6)	49 135 268	35 187 761
EXCÉDENT DE		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale (Note 10)	28 767 478	46 751 753
Réserve (Note 7)	20 000 000	32 000 000
	48 767 478	78 751 753
SURPLUS D'APPORT	98 244	98 244
	48 865 722	78 849 997
	155 126 709 \$	145 387 796 \$

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 15)

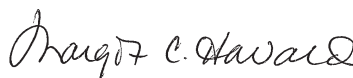
Engagements et éventualités (Notes 11, 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION



W. David Wilson
PRÉSIDENT DU CONSEIL
7 MAI 2010



Margot C. Howard
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

État du fonctionnement et de l'excédent du fonctionnement

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2010	2009
RECETTES		
Droits (Note 10)	60 928 330 \$	66 435 229 \$
Revenu de placement	460 044	2 084 876
Divers	77 243	41 638
	61 465 617	68 561 743
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux (Note 14(d))	61 673 500	61 088 037
Administration	6 567 220	6 443 343
Charges locatives (Note 13(a))	6 444 891	6 501 252
Services professionnels	2 465 416	4 987 008
Amortissement	2 705 055	1 242 655
Autres	464 207	790 504
	80 320 289	81 052 799
Recouvrement des coûts relatifs à l'application de la loi (Note 12)	(870 397)	(2 831 170)
	79 449 892	78 221 629
DÉFICIT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(17 984 275)	(9 659 886)
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	78 751 753	88 411 639
MOINS : Distribution à la province d'Ontario (Notes 7(b), 14(b))	12 000 000	—
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE L'EXERCICE	48 767 478 \$	78 751 753 \$
REPRÉSENTÉ PAR :		
Fonds d'administration générale	28 767 478 \$	46 751 753 \$
Réserve	20 000 000	32 000 000
	48 767 478 \$	78 751 753 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2010	2009
RENTRÉES (SORTIES)		
DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Déficit des recettes sur les dépenses	(17 984 275) \$	(9 659 886) \$
Biens n'affectant pas l'encaisse		
Augmentation de la charge de retraite à payer	100 622	97 530
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	1 683	26 871
Amortissement	2 705 055	1 242 655
	(15 176 915)	(8 292 830)
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Créances	458 845	147 982
Charges payées d'avance	332 028	(281 448)
Créditeurs et charges à payer	(490 656)	1 047 037
	300 217	913 571
	(14 876 698)	(7 379 259)
Rentrées de fonds provenant du financement		
Remboursements d'obligations en vertu de locations-acquisitions	(149 860)	(212 420)
	(149 860)	(212 420)
Rentrées de fonds provenant des investissements		
Achat d'immobilisations corporelles (Note 8)	(1 372 927)	(4 987 088)
	(1 372 927)	(4 987 088)
DIMINUTION NETTE DE LA POSITION DE TRÉSORERIE	(16 399 485)	(12 578 767)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	51 992 333	64 571 100
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	35 592 848 \$	51 992 333 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

1. Nature de la société

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») est une société sans capital-actions qui, en sa qualité d'organisme de réglementation, surveille l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société d'État, la CVMO ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces principes exigent que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations. Les principales conventions comptables observées dans leur préparation ont été les suivantes :

a. Instruments financiers

Dans le cadre des principes comptables généralement acceptés du Canada, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou passif financier autre.

Dans le cadre de cette norme, les instruments financiers doivent être mesurés à leur juste valeur lors de leur constatation initiale, sauf dans le cas d'actifs financiers classés dans la catégorie des titres détenus jusqu'à leur échéance, dans celle des prêts et créances ou dans celle des autres passifs financiers, qui sont mesurés au coût ou au coût amorti selon la méthode de l'intérêt réel et de certaines opérations entre personnes apparentées. Après leur constatation initiale, les instruments financiers initialement mesurés à leur juste valeur marchande continuent d'être constatés à leur juste valeur marchande, les gains et les pertes étant constatés dans le revenu net dans la période où ils se produisent.

La juste valeur marchande des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie pour lequel ils seraient échangés lors d'une opération sans lien de dépendance entre des parties consentantes.

La CVMO a adopté les catégories suivantes pour la classification de l'actif et du passif financier :

Titres détenus à des fins de transaction

L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, les fonds en fiducie et l'actif du fonds de réserve sont classés comme titres détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur marchande.

Prêts et créances

Les débiteurs sont classés comme des prêts et créances et sont évalués à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur marchande étant donné leur échéances de courte durée.

Passif financier autre

Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués à leur valeur nominale, ce qui est approximativement égal à leur juste valeur étant donné leur échéances de courte durée.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et applications connexes	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c. Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, soit normalement lors de leur réception.

Les droits de participation sont constatés au moment de leur réception, car ils représentent un paiement pour le droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario.

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Les activités entreprises étant généralement achevées dans un délai assez court, les droits d'activité sont constatés au moment de leur réception.

Les droits hors délai pour les « rapports » d'initiés sont constatés le 15 et le dernier jour de chaque mois. Ils comprennent tous les rapports d'initiés déposés hors délai au cours de la période précédente de 15 jours.

Le recouvrement des coûts liés à l'application de la loi est enregistré en tant que rajustement de la dépense leur correspondant à la date où le règlement est approuvé ou à celle où la CVMO rend son ordonnance, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

d. Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou lorsque que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

e. Régimes d'avantages sociaux des employés

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'informations pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La CVMO maintient également pour certains membres à plein temps (note 9(b)) des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. Elle prend en charge ses obligations et les coûts connexes en vertu de ces régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. L'obligation transitoire ainsi que l'excédent des gains ou des pertes actuarielles sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres actifs, ou au cours de l'espérance de vie des membres inactifs, censés recevoir des prestations en vertu de ces régimes. Pour les besoins de l'évaluation, des actuaires indépendants déterminent la provision actuarielle et le coût des services rendus au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

Les charges des autres avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite des salariés sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement, conformément à ce qui est mentionné à la note 14(d).

3. Instruments financiers

Risque lié aux devises :

L'exposition de la CVMO au risque lié aux devises est minimale, car seul un petit nombre d'opérations sont effectuées en devises autres que le dollar canadien.

Risque lié aux taux d'intérêt :

L'actif et le passif financier de la CVMO ne sont pas exposés à un risque important lié aux taux d'intérêt, en raison de leur nature de courte durée. L'encaisse porte intérêt à un taux correspondant au taux préférentiel moins 1,75 % (la moyenne pour l'exercice est de 0,51 %), et le fonds de réserve porte intérêt à un taux moyen de 1,11 %.

Un changement de 25 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur l'excédent d'exploitation de la CVMO :

	Impact sur le surplus d'exploitation	
	Augmentation des taux de 25 points de base	Diminution des taux de 25 points de base
Solde d'encaisse	83 178 \$	(83 178) \$
Solde du fonds de réserve	51 613	(51 613)
	134 791 \$	(134 791) \$

Risque lié au crédit :

La CVMO est exposée à un risque minimal lié au crédit relatif à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, aux fonds en fiducie, à l'actif du fonds de réserve et aux créances.

L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances et les fonds en fiducie de la CVMO sont détenus dans une banque de l'Annexe 1, et l'actif du fonds de réserve est investi auprès de l'Office ontarien de financement, un organisme du gouvernement de l'Ontario. Ensemble, ces deux sociétés de contrepartie détiennent environ 95 % de l'actif financier de la CVMO; cependant, étant donné la nature de ces contreparties, la direction considère que l'exposition à la concentration du risque lié au crédit est minimale.

Le solde des créances de la CVMO est composé d'un grand nombre de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables. Par conséquent, l'exposition de la CVMO à la concentration du risque lié au crédit est minimale. La CVMO a établi des provisions pour créances douteuses. Par conséquent, la valeur comptable des créances représente généralement le risque maximal lié au crédit. Les efforts de perception continuent pour les soldes des créances, y compris celles faisant partie de la provision pour créances douteuses.

Le vieillissement des créances provenant de factures en souffrance s'établit comme suit :

	2010	2009
Courant	578 632 \$	726 709 \$
En souffrance 31 à 60 jours	296 124	298 119
En souffrance 61 à 90 jours	69 940	124 106
En souffrance plus de 90 jours	897 413	1 173 306
	1 842 109 \$	2 322 240 \$

Rapprochement de la provision pour pertes liées au crédit :

	2010	2009
Solde à l'ouverture	817 366 \$	779 357 \$
Provision pour l'exercice courant	19 869	53 624
Radiation pendant l'exercice	(41 155)	(15 615)
Solde à la clôture	796 080 \$	817 366 \$

Le solde des créances, soit 1 046 029 \$, correspond à la somme du total des créances, soit 1 842 109 \$, moins la provision pour créances douteuses de 796 080 \$.

Risque lié à la liquidité :

L'exposition de la CVMO au risque lié à la liquidité est minimale, car la CVMO possède une encaisse et des fonds de réserve suffisants pour régler toutes les dettes courantes. Au 31 mars 2010, la CVMO disposait d'une encaisse de 35 592 848 \$ pour rembourser le passif à court terme, lequel s'élevait à 11 794 169 \$.

4. Divulgaration du capital

La CVMO a établi un fonds de réserve de 20 millions de dollars, tel que décrit dans la note 7(a), qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner ou de dépenses imprévues.

La CVMO mène une politique de placement dans laquelle les fonds de réserve sont limités aux obligations directes et garanties du Canada et de ses provinces afin de protéger le capital.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe relative au capital.

5. Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

La CVMO a un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures visant l'application de la loi; les fonds au titre de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers de son choix. Le solde comprend un autre règlement de 1 900 000 dollars, dont la répartition est assujettie à l'approbation du ministre idoine en vertu de la disposition de la *Loi sur les valeurs mobilières* en vigueur au moment de l'approbation du règlement. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte en banque distinct, et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %. Une façon juste et appropriée d'utiliser ces sommes sera déterminée en conformité avec les lois applicables, les ordonnances des tribunaux et l'intérêt public.

Au 31 mars 2010, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2010	2009
Solde à l'ouverture	17 180 263 \$	4 882 802 \$
Règlements et ordonnances	29 842 804	13 964 725
Intérêts	125 771	137 736
Paiements		
Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 15(b)(i))	(3 370 000)	(1 750 000)
Autres	(283 000)	(55 000)
Solde à la clôture	43 495 838 \$	17 180 263 \$
Représenté par :		
Encaisse	43 392 254 \$	17 085 046 \$
Créances	103 584	95 217
	43 495 838 \$	17 180 263 \$

6. Fonds en fiducie

L'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) ont versé à la CVMO l'excédent cumulé lié aux opérations du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Les fonds cumulés au 31 mars 2010 se chiffraient à 49 135 268 \$ (35 187 761 \$ en 2009), représentant un total de paiements reçus de 46 907 190 \$ (33 080 929 \$ en 2009) et des intérêts accumulés de 2 310 262 \$ (2 106 832 \$ en 2009), moins les paiements versés de 82 184 \$. La CVMO doit détenir ces fonds en fiducie conformément à des ententes passées entre elle et la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers. Dans le cas de la BDNI, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières fait également partie à l'entente. Ces fonds serviront à compenser tout manque à gagner lié aux systèmes, à mettre au point ou à améliorer ces derniers et à réduire les droits facturés aux utilisateurs des systèmes. Ils sont détenus dans un compte en banque distinct et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

Les ACVM mettent en œuvre leurs plans de redéveloppement de ces systèmes dans le cadre d'une approche progressive sur plusieurs années. Le financement pour ce programme de redéveloppement proviendra des excédents accumulés. Au 31 mars 2010, le total des paiements relatifs au redéveloppement de SEDAR était de 82 184 \$. Les ACVM ont également conclu un contrat, d'une valeur totale de 750 000 \$, pour la prestation de services professionnels dans le cadre de la conception d'une architecture d'entreprise pour les trois systèmes nationaux de dépôt électronique.

7. Actif du fonds de réserve

- a. Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues.
- b. Le budget du 2 mai 2000 proposait la fusion de la CVMO et de la Commission des services financiers de l'Ontario en un organisme qui réglementerait les marchés et les services financiers. Dans le cadre de cette initiative, en 2002, le ministère des Finances a autorisé la CVMO à conserver un montant supplémentaire de 12 millions de dollars, lequel ne pouvait servir qu'à payer la mise en œuvre de la fusion proposée et était assujéti aux modalités pertinentes convenues avec le ministère des Finances.

Comme la fusion n'a pas eu lieu, le CVMO a rendu les 12 millions de dollars au ministère des Finances pendant l'exercice.

- c. Les principaux critères de placement pour la réserve sont la protection du principal et le maintien de la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. Les fonds cumulés au 31 mars 2010 ont été investis en bons du Trésor du gouvernement de l'Ontario, ayant une échéance d'un an ou de six mois, auprès de l'Office ontarien de financement.

8. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2010 Valeur comptable nette	2009 Valeur comptable nette
Ameublement de bureau	4 084 489 \$	3 429 971 \$	654 518 \$	910 889 \$
Matériel de bureau	581 182	518 361	62 821	114 080
Matériel informatique et applications connexes	14 640 137	12 559 572	2 080 565	2 010 332
Matériel informatique et applications connexes détenus en vertu de locations-acquisitions	592 465	437 455	155 010	322 421
Améliorations locatives	9 809 765	7 411 425	2 398 340	3 327 343
	29 708 038 \$	24 356 784 \$	5 351 254 \$	6 685 065 \$

Au cours de l'exercice, le coût total des immobilisations corporelles acquises s'est élevé à 1 372 927 \$ (5 296 606 \$ en 2009), dont aucune n'a été achetée au moyen de locations-acquisitions (309 518 \$ en 2009).

9. Régimes de retraite

- a. Tous les employés et les membres admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de pension de retraite de la fonction publique de l'Ontario. La CVMO a versé un montant de 3 713 737 \$ (3 455 650 \$ en 2009) au Régime de pension de retraite de la fonction publique pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux. Le gouvernement de l'Ontario est l'unique commanditaire du Régime de pension de retraite de la fonction publique de l'Ontario. Comme le commanditaire a la responsabilité de s'assurer que les fonds de pension sont viables sur le plan financier, les excédents ou les déficits actuariels découlant d'évaluations actuarielles obligatoires du financement ne constituent ni un actif, ni un passif de la CVMO.
- b. La CVMO possède également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour le président et les vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes avaient une obligation au titre des prestations constituées de 1 782 872 \$ (1 415 148 \$ en 2009) et un passif au titre des prestations constituées de 1 747 190 \$ (1 646 568 \$ en 2009). La différence entre l'obligation au titre des prestations constituées et le passif au titre des prestations constituées représente le gain actuariel net non amorti de 35 682 \$ (gain de 231 420 \$ en 2009). Les dépenses de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 197 519 \$ (192 858 \$ en 2009). Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux. Des prestations de 96 897 \$ ont été versées durant l'exercice (95 328 \$ en 2009). Au 31 mars 2009, la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes allait de 1 à 2,89 ans (2 à 3,89 ans en 2008); les chiffres de 2009 ont servi pour des besoins d'amortissement dans l'exercice 2010. En date du 31 mars 2009, la durée de vie moyenne pour un membre non actif se situait entre 15,90 et 32,35 ans (16,29 à 33,07 ans en 2008). Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2010 comprennent un taux d'actualisation de 5,25 % (6,5 % en 2009) sur l'obligation au titre des prestations constituées, de 6,5 % (5,9 % en 2009) sur le coût des avantages et un taux de progression des salaires allant de 2 % à 2,1 %, s'il y a lieu (de 2 % à 2,1 % en 2009).

10. Droits

Le barème de tarification de la CVMO vise à générer des droits qui représentent les dépenses que celle-ci engage pour offrir des services aux participants au marché. Le barème de tarification se fonde sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activité ». Les montants des droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile et peu commode d'attribuer à des activités ou à des entités individuelles et qui visent à refléter le niveau d'utilisation des marchés financiers de l'Ontario par le participant au marché. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Tout excédent d'exploitation général généré est normalement retourné aux participants au marché grâce à des frais inférieurs à ce qu'ils devraient être pour récupérer les coûts, ou encore au moyen de remboursements directs. L'excédent d'exploitation général prévu le 31 mars 2010 a été utilisé pour réviser les droits de participation 2010 entrant en vigueur le 5 avril 2010.

Les droits perçus pour l'exercice terminé au 31 mars 2010 sont les suivants :

	2010	2009
Droits de participation	49 068 114 \$	54 831 014 \$
Droits d'activité	9 828 324	9 048 275
Droits hors délais	2 031 892	2 555 940
Total	60 928 330 \$	66 435 229 \$

11. Engagements et éventualités

- a. La CVMO s'est engagée à payer 45,1 % des manques à gagner annuels découlant des opérations du SEDAR, le cas échéant, lorsque les frais d'exploitation de ce dernier dépassent ses recettes. Le SEDAR est un système de dépôt et de paiement électronique dont se servent conjointement les membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour transmettre, recevoir, accepter, étudier et divulguer les documents déposés en version électronique. Le système est géré par un organisme externe au nom des ACVM, en vertu d'un accord signé le 1^{er} août 2004. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers se sont aussi engagées à payer un pourcentage précis du déficit annuel du SEDAR.

Le SEDAR n'a pas enregistré de déficit au cours de l'exercice. Tel qu'indiqué en note 6, la CVMO détient des fonds en fiducie qui peuvent servir à compenser le manque à gagner du SEDAR, du SEDI et de la BDNI. Au 31 mars 2010, 22 394 935 \$ (19 296 255 \$ en 2009) de fonds totaux détenus en fiducie sont à disposition du SEDAR.

- b. La CVMO est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et les dispositions de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus.

12. Recouvrement des coûts relatifs à l'application de la loi

En 2010, la CVMO a affecté 870 397 \$ (2 831 170 \$ en 2009) au recouvrement des coûts liés à l'application de la loi, dont 741 198 \$ (2 429 899 \$ en 2009) étaient affectés aux ressources internes et 129 199 \$ (401 271 \$ en 2009) aux ressources externes.

13. Obligations découlant de baux

a. Locations-exploitations

La CVMO a conclu des contrats de location-exploitation pour de l'équipement et des bureaux et s'est engagée à verser des paiements de loyer comme suit :

2011	6 071 915 \$
2012	6 040 742 \$
2013	2 521 331 \$
2014	3 800 \$

Il n'existe actuellement aucun contrat de location-exploitation après 2014.

b. Locations-acquisitions

La CVMO a conclu des contrats de location-acquisition pour du matériel informatique et des applications connexes. Les contrats de location qui transfèrent dans une large mesure à la CVMO tous les avantages et les risques associés à la propriété de biens, ou répondent aux critères s'appliquant à la capitalisation d'une location à bail conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition. Un bien est comptabilisé au moment où le contrat de location-acquisition est conclu, tout comme les obligations qui y sont associées, de façon à tenir compte de l'achat et du financement. Le total des intérêts débiteurs comptabilisés dans les obligations locatives pour l'exercice se terminant au 31 mars 2010 s'élève à 17 764 \$ (11 854 \$ en 2009). Le calendrier des paiements minimums en vertu du contrat de location-acquisition, lequel expire le 30 août 2012, ou avant, s'établit comme suit :

Exercice terminé le 31 mars

2011	115 225 \$
2012	88 796
2013	1 769
Montant total minimum des paiements de location	205 790
Moins : Montant représentant un intérêt de 6 %	9 369
Solde dû	196 421 \$

Le total des obligations en vertu des locations-acquisitions de 196 421 \$ comprend une partie à court terme s'élevant à 107 899 \$ et une partie à long terme s'élevant à 88 522 \$.

14. Transactions avec la province d'Ontario

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu des transactions avec la province d'Ontario comme suit :

- a. La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule qu'à la demande du ministre idoine, la CVMO doit remettre à la province d'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du nouveau modèle s'appliquant aux droits, tel que décrit à la note 10, et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de façon périodique, la CVMO n'est plus tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les fonds excédentaires que la CVMO garde sont assujettis à des conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- b. Pendant l'exercice, la CVMO a rendu au ministère des Finances une somme de 12 millions de dollars, représentant la somme conservée pour la fusion avec la Commission des services financiers de l'Ontario, qui n'a pas eu lieu.
- c. La CVMO a une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.
- d. Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

15. Fonds pour l'éducation des investisseurs

- a. Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « fonds ») a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs et l'éducation financière dans les écoles et auprès d'apprenants adultes. La CVMO est l'unique membre du fonds ayant droit de vote. Le fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Le fonds n'est pas considéré comme une filiale de la CVMO et n'a donc pas été consolidé dans les états financiers de la CVMO. Les états financiers du fonds peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2010 et 2009 et pour les deux exercices terminés le 31 mars 2010 :

	2010	2009
SITUATION FINANCIÈRE		
Actif total	2 498 362 \$	1 840 174 \$
Moins : Passif total	532 082	200 957
Actif net total	1 966 280	1 639 217
Moins : Investi dans les immobilisations corporelles	249 746	263 235
Disponible pour les besoins du fonds	1 716 534 \$	1 375 982
RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT		
Revenu de contributions et d'intérêts total	3 378 477 \$	1 786 053 \$
Dépenses totales	3 051 414	2 078 354
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	327 063 \$	(292 301) \$
FLUX DE TRÉSORERIE		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Rentrées de fonds de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	3 370 000 \$	1 750 000 \$
Rentrées de fonds provenant de tiers	202 422	–
Intérêts créditeurs reçus	8 812	38 862
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(2 725 925)	(1 382 056)
Sommes versées au titre des immobilisations corporelles	(178 596)	(64 373)
Augmentation nette de la trésorerie	676 713	342 433
Position de la trésorerie au début de la période	1 551 860	1 209 427
Position de la trésorerie à la fin de la période	2 228 573 \$	1 551 860 \$

- b. Pendant l'exercice, la CVMO a conclu les opérations suivantes avec le fonds :

- La CVMO a versé 3 370 000 \$ au fonds (1 750 000 \$ en 2009). Ces paiements provenaient de fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, tel que décrit à la note 5.
- La CVMO a un contrat de services de gestion et d'administration avec le fonds, au prix coûtant.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, la CVMO a engagé des dépenses totales de 703 456 \$ (476 919 \$ en 2009) dans les services liés au fonds. Le coût total de ces services a été réimputé au fonds. Sur ce montant, 171 050 \$ étaient dus à la CVMO au 31 mars 2010 (108 215 \$ en 2009).

16. Décisions concernant les principes comptables

En 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les principes comptables généralement reconnus pour les sociétés devant rendre des comptes au public seraient les Normes internationales d'information financière (NIIF). La première année de leur mise en œuvre sera l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2011 ou après cette date, mais des chiffres comparatifs seront requis dans les états financiers de l'exercice précédent. En octobre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (CICA) a approuvé une modification exigeant que les organismes gouvernementaux, tels que la Commission, tiennent compte des besoins des utilisateurs de leurs états financiers pour déterminer si les normes du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour CCSP ou les NIIF sont les plus appropriées. La CVMO a choisi d'adopter les NIIF et procède actuellement à une évaluation de l'impact du passage aux NIIF sur les états financiers. Dans une annexe au budget 2010 de l'Ontario, le gouvernement de l'Ontario a exprimé sa préoccupation vis-à-vis de la gamme de normes comptables utilisées au sein du secteur public en Ontario et cherche à préciser le pouvoir qu'il a de donner des instructions aux organismes, tels que la CVMO, qui figurent dans les comptes consolidés de la province, concernant les principes comptables devant être utilisés lors de la préparation de leurs états financiers. Les plans établis par la CVMO pour le passage aux NIIF pourraient être affectés par les plans du gouvernement.